Je ne dis pas l'un comme l'autre. Pour quelques jours, l'opinion, encore chétive avec toute la générosité qu'il mérite, le forfait indigne de ce traître. »

On est convaincu, en Allemagne, que pendant que Lucien Gaillot n'a pas cessé un seul instant d'être en rapport avec les ennemis de notre pays. On parle même d'une certaine correspondance entre cette affaire et celle du traître Dreyfus. Certaines particularités, plus apparentes peut-être que réelles, tendraient au moins à le faire croire.

Il se pourrait que l'autorité militaire se livrât à une enquête sur ce point spécial.

La Chambre

Séance du 18 décembre

La séance

La séance est ouverte à 1 heure 25, sous la présidence de M. Henri Brisson, président.

LES BRIMADES de Cambrai

INTERPELLATION DEM. ADAM

M. Achille Adam. — J'ai l'honneur de poser à M. le ministre de la guerre une question au sujet du soldat Duquesney, de la cuirassiers, mort à Cambrai, à la suite de brimades, quinze jours après son incorporation.

Cette affaire a causé dans la région du Nord et partout une profonde et légitime émotion. Cette *mort engageait gravement, en effet, la responsabilité* du gouvernement des chefs de Duquesney.

Est-il vrai que, tandis que celui-ci subissait les brimades de ses camarades de chambrée, les brigadiers se soient joints à eux pour les aider et les empêcher de continuer leur jeu stupide et cruel ? Trois brigadiers ont été cassés et cinq hommes punis de prison ; il y a donc en des coupables reconnus et ces faits dénotent un manque absolu de surveillance dans le quartier.

D'autre part, l'administration militaire a négligé de prévenir les parents de Duquesney lorsqu'il entrait à l'hôpital ; ce n'est que le 9 au soir à l'hôpital de Cambrai que dix minutes avant la mort du pauvre garçon ; il l'a trouvé seul, abandonné, sans même un infirmier à son chevet. Il est inadmissible qu'on montre autant d'indifférence pour la vie humaine et je demande à M. le ministre de la guerre quelles mesures il entend prendre afin de prévenir le retour de pareils faits (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. le général Billot. — Je ne prends volontiers l'engagement.

L'incident est clos.

L'expédition du Siam

M. Siegfried dépose un rapport sur un projet de loi relatif à l'ouverture au ministère des colonies d'un crédit de 4.800.000 fr. pour régulariser les dépenses de l'expédition du Siam, crédit qui nécessite une ratification.

A l'unanimité de 378 votants le projet est adopté.

La Chambre adopte un projet portant création de portiers à l'octroi de Bourgoin (Isère).

L'EXPOSITION DE BRUXELLES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1.200.000 fr. pour l'Exposition de Bruxelles.

M. Charles Roux, rapporteur, dépose son rapport sur l'amendement de M. Meunier.

Cet amendement tendait à ne maintenir du crédit et proposait la chiffre de 595.000 fr. : la commission, d'accord avec le gouvernement, consent à une réduction et propose 549.650 fr.

M. d'Hugues. — Je reprends l'amendement de M. Meunier ; ceux qui l'ont voté hier ne voudront pas se dédjger.

L'amendement est repoussé, l'ensemble du projet, modifié par la commission, est adopté par 325 voix contre 5, après rejet d'un amendement de M. Deputat, tendant à ce que les crédits attribués aux dépenses ouvrières soient répartis entre tous les départements, au prorata des délégués choisis par les syndicats et distribués par les maires des maires.

On repousse l'amendement de M. Meunier repris par M. d'Hugues, et, après une très courte discussion, le projet avec le nouveau chiffre est adopté par 325 voix contre 5.

Le budget de la guerre

On reprend le budget de la guerre.

M. Boudenoot, sur l'amendement de M. Soulet, au chapitre 27, concernant l'achat des fourrages, après avoir exposé le mode d'achat en vigueur, déclare que l'Administration de la guerre ne se refuse pas à examiner la moyen de le modifier. On ne pourra le moment avoir qu'en mai prochain les éléments nécessaires pour savoir si le crédit demandé sera suffisant. En conséquence, l'amendement Soulet n'a pas d'utilité.

M. Soulet retire cet amendement.

Le chapitre 27 est adopté.

Les Médecins militaires

Question de M. Dron

Sur le chapitre 29 (Personnel de Santé) **M. Dron** se plaint de l'insuffisance du nombre de médecins militaires. Cette question, qui fut ajournée au doit être abandonnée. Nous avons 1.700 médecins militaires. Ce n'est pas suffisant, même en temps de paix. Nous avons en outre 2.000 à 2.500 médecins qui pourraient être utilisés. (Très bien).

M. de Lamajouanie fait observer que les médecins de l'active exercent conjointement leurs fonctions militaires, que les officiers de réserve ne l'exercent que quelques jours. (Très bien).

M. le général Billot promet que le comité technique étudie la question et que satisfaction sera donnée à M. Dron. Le chapitre 28 est adopté et sur chaque chapitre on discutera un amendement, qui sont presqu'aussitôt retirés. Ainsi sont adoptés sans modifications les chapitres 29 à 33.

M. Lemire demande qu'on simplifie les formalités exigées pour les congés accordés aux soldats, en raison des travaux agricoles. Il estime que la qualité de père de famille et le vieux du maire devraient suffire.

Le général Billot déclare que l'Administration se préoccupera surtout de la qualité de père de famille pour accorder les congés.

Les employés d'équipements militaires

M. Le Hérissé appelle l'attention de la Chambre sur la situation déplorable faite aux anciens employés dans les ateliers d'équipements militaires, et sur le fait que les ateliers de réserve commandés et il demande à ce sujet un projet de résolution qu'il décide ensuite à ne pas déposer.

A ce propos, M. Brisson renouvelle la déclaration qu'il fit il y a quelques jours environ. Si on veut empêcher, en ne votant pas le budget, de nuire, on ne peut gêner une discussion par des dépôts à ce sujet, de projets de résolution sans efficacité. Il regrettera, en ce qui le concerne, que les ministres n'aient pas adopté des semblables procédés.

Il adopte encore quelques chapitres. On en est au chapitre 37 intitulé : Troupes de place après un court temps d'arrêt comme les autres. Sur le chapitre 39 (police militaire), M. Dron demande 1.000.170 francs de vote 2.100 fr. d'augmentation. **M. de Montfort** en réclamait 4.000 afin d'augmenter le nombre des officiers-commissaires impérieux.

Avec le chapitre 41 revient la question de remonte 20.000 100 fr.), **M. Demarcey** réclame une augmentation de 3 millions parce que 50 0/0 des chevaux réunis ne pourraient servir immédiatement en cas de guerre et qu'il faut intéresser le paysan à l'élevage du cheval de guerre.

Le Ministre proteste contre le pessimisme exagéré de M. Demarcey. Il faut avoir de la patience et le temps et nos chevaux en moins égaux en valeur à ceux de toutes les autres cavaleries européennes. Il faut approvisionner toutes les fois qu'elles sont commandées, et il n'est rien qu'on ne fasse pour les garder en haute valeur.

Le chapitre 42 (Remonte) **M. Demarcey** et **M. Lafayette** demande que on réunis chapitre au relèvement de 1.000 fr. 10 fr. 1.000 fr. 10 fr. développer [illegible] dans le Sud-Ouest qui nous [illegible] [illegible] de la qualité [illegible] et 10 fr. 1.000 fr. 10 fr. [illegible] les chevaux de la Flèche et de la Hogette.

M. Lafayette [illegible]

Malgré le Ministre, malgré le Président du Conseil, le Chambre, le 1.200.000 francs et le chapitre 41 ainsi modifié est adopté.

On adopte ensuite deux chapitres sans discussion et l'on renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance.

Le régime des sucres

M. Georges Graux, président de la commission des douanes, demande à la Chambre de mettre l'ordre du jour la discussion du projet de loi sur les sucres, immédiatement après la discussion du budget de la guerre.

M. Graux. — L'Allemagne et l'Autriche ont voté des primes d'exportation que la Chambre connaît. Il y a urgence à régler le plus tôt possible la discussion.

M. Méline. — Comme M. Graux, nous désirons aborder le plus tôt possible cette discussion. Le rapport n'a été distribué qu'aujourd'hui et il faut savoir l'avis de la commission du budget. (Très bien).

Cette discussion pourra donc venir après le budget des dépenses.

M. Jaurès. — La Chambre devrait voter ce projet avant de se séparer. Il n'est produit des mouvements de spéculation qui l'intéressent encore. Une nouvelle prorogation l'exagérerait encore. Nous sommes au moment où les cultivateurs passent leurs marchés. Il ne faut pas que les grands producteurs seuls à bénéficier du relèvement de la prime si elle est votée, contrairement d'ailleurs à mon avis. (Très bien).

M. Delombre, président de la commission du budget, fait ses réserves sur la demande faite par l'inscription à l'ordre du jour du demain d'un projet sur lequel il n'a pu donner son avis.

M. Méline demande à M. Jaurès de l'intérêt un peu tardif qu'il veut bien témoigner au projet de loi sur les sucres. (Rires).

Si M. Jaurès et ses amis avaient voulu nous aider, *le budget et ce projet seraient votés depuis huit jours.*

M. Carnaud. — Vous êtes agressif. (Bruits).

M. Méline. — M. Jaurès a parlé de la spéculation. Le meilleur moyen de la déverser est d'accepter l'idée de M. Jaurès, car une telle loi ne peut pas être scindée, votée par la Chambre il faut qu'elle soit adoptée par le Sénat. (Très bien ! Et. il n'y a aucun espoir que les deux Chambres puissent la voter avant le 1er janvier.

Le gouvernement demande donc de ne pas aborder maintenant cette discussion, si désireux que nous soyons de la voir abouti.

M. Graux reconnaît que cette loi ne peut rester en suspens entre les deux Chambres, mais il lui semble qu'on peut la voter avant le 1er janvier. En tous cas, il demande qu'on l'inscrive après le budget de la guerre.

M. Jaurès. — il faut absolument faire cesse au plus vite l'incertitude. Le Gouvernement peut parfaitement obtenir du Sénat qu'il siège dans l'intérêt supérieur de la production agricole (Bruits, vive agitation.) Je demande la mise à l'ordre du jour de lundi. (Bruit prolongé)

M. Méline. — Le gouvernement ne s'oppose pas à ce que la discussion du projet de loi sur les sucres soit inscrite après celle du budget de la guerre, qui n'a vu sans dire que cette discussion sera précédée à la rentrée. (Très bien au centre. Exclamations à gauche. Le gouvernement repousse la fixation de lundi.

A la majorité de **320 voix contre 244** sur 564 votants, la proposition Jaurès n'est pas adoptée. (Bruit à gauche.)

M. Jaurès. — Maintenant, en avant les spéculateurs. (Bruit.)

La proposition de **M. Graux** tendant à l'inscription de la discussion du projet sur les sucres après la discussion du budget de la guerre est adoptée.

Demain séance à 2 heures. La séance est levée à 7 heures 05.

Physionomie de la séance

Les ministres, qu'ils appartiennent à un Cabinet modéré, à un Ministère de concentration ou à un cabinet radical, ont rarement l'occasion de voir approuver leurs paroles par l'unanimité de la Chambre. M. le général Billot a eu aujourd'hui cette bonne fortune en répondant à la question que M. Achille Adam lui adressait à propos de cette malheureuse affaire Duquesney qui a si profondément ému la population du Nord.

L'honorable député du Pas-de-Calais a rappelé les conditions dans lesquelles ce malheureux soldat, victime des stupides brimades de ses camarades, est mort, abandonné de tous sur son lit d'hôpital.

Le Ministre de la guerre a déclaré que la première mesure prise avait été prise sans aucun retard sérieuse et qu'il en avait prescrit une seconde.

« Il ne suffit pas, a dit le général Billot, que des sévérités nouvelles soient prodiguées et que ceux-ci punis. Il y a des responsabilités plus hautes. Ce sont celles-là qu'il faut rechercher. » La déclaration si ferme et si honnête du chef de l'armée a soulevé sur tous les bancs, sans exception, des bravos auxquels s'associaient tous ceux qui ont des fils sous les drapeaux.

Après la question de M. Achille Adam, la Chambre a voté, sur un nouveau rapport de M. Ch. Roux, un crédit pour la participation de la France à l'Exposition de Bruxelles. La commission du budget a pu ne pas pouvoir accepter tel quel l'amendement de M. Meunier qui lui avait été renvoyé hier; mais, d'accord avec le gouvernement, elle a réduit légèrement les crédits demandés uniquement par le ministère du Commerce.

Sa proposition a été ratifiée à une énorme majorité. M. Meunier lui-même a accepté le nouveau chiffre, et c'est en vain que M. le comte d'Hugues a repris l'amendement abandonné par le ordéressieur de M. Boucher. Le député des Basses-Alpes a été battu à plate couture.

On est alors revenu au budget de la guerre et le débat des amendements a repris toujours aussi monotone. Il convient de signaler d'une façon toute particulière les réponses faites par M. le ministre de la Guerre à M. de Grandmaison et à M. Brisson. Le premier, le général Billot a promis le transport dans les familles des corps des soldats morts au régiment ; au second, d'augmenter le nombre des médecins militaires qui seraient nommés cette année.

M. l'abbé Lemire et M. Le Hérissé ont ensuite développé des projets de résolution qu'ils ont d'ailleurs retirés sur des explications du ministre de la guerre. M. Brisson s'est élevé contre les mœurs nouvelles qui tendent à s'établir au palais Bourbon. Le fait est qu'on a depuis quelque temps des tendances marquées à introduire sur tous les chapitres du budget de véritables interpellations. M. Brisson a montré avec sa haute autorité, l'inconvénient de cette procédure nouvelle et M. Méline l'a vivement remercié.

De la dernière partie de la séance, il n'y a guère à retenir que le succès remporté par M. Georges Leygues à propos des remontes. Au moment où l'on se disposait à s'en aller, M. Georges Graux est venu demander que la Chambre discute, après le budget de la guerre, son projet sur les sucres.

Cette proposition a soulevé un débat, qui, grâce à l'intervention de M. Jaurès, a pris bientôt une allure politique. Il ne s'agissait plus des sucres, mais bien de savoir si la session serait prolongée, malgré le Sénat, malgré le Gouvernement. Il a pu, finalement, être ajourné à demain. La Chambre a trop envie de s'en aller pour ouvrir, à cette heure, une crise ministérielle.

T. H.

SÉNAT

Séance du 18 décembre

La Séance

La séance est ouverte à 2 heures 40, sous la présidence de **M. Loubet, président.**

L'enseignement clérical

M. Thézard dépose, au nom de la commission d'enquête, son rapport sur la suppression de M. Jaurès, tendant à réintégrer les congrégations dans le droit de choisir entre l'enseignement congréganiste et l'enseignement laïque.

M. Godin demande à conclu, on le sait, à la non-prise en considération.

Projets d'intérêt local

Le Sénat adopte un certain nombre de projets d'intérêt local. Aucun n'intéresse notre région.

M. Godin dépose son rapport sur le projet de loi ouvrant un crédit pour l'application de la loi militaire à la Réunion.

Le Sénat adopte ensuite à l'unanimité de 228 votants le projet relatif au crédit supplémentaire sur l'exercice 1896.

Le crédit pour les fêtes franco-russes sont également adoptés à l'unanimité de 232 votants.

Le douzième provisoire

M. Morel, rapporteur général de la commission du budget, dépose son rapport sur le projet portant ouverture d'un douzième provisoire et demande la discussion immédiate.

Le projet de douzième est adopté à l'unanimité de 232 votants.

M. Cochery dépose un projet ouvrant un crédit supplémentaire pour l'Exposition de Bruxelles, et le Sénat s'ajourne à demain 2 heures.

La séance est levée à 6 heures.

Dernière Heure

L'affaire Baïhaut

Paris, 18 décembre. — Les débats ont été renvoyés à jeudi prochain.

LES BOURREAUX D'ENFANTS

Une version de la tante du petit martyr

Paris, 18 décembre. — Nous avons vu la sœur de Catherine Grégoire, la mère de l'enfant martyr. Cette jeune fille habitait avec sa mère arrêtée ce matin à l'hôtel de la rue des Feuillantines, où elles étaient descendues il y a huit jours en arrivant de Lille.

Il est faux affirme Mlle Grégoire, que ma mère ait conseillé à son fils et à la femme Deveille d'abandonner l'enfant, nous l'aimions beaucoup au contraire.

Deux fois depuis notre arrivée, nous sommes allées ensemble le voir, rue des Dessous-des-Berges. La façon dont on le traitait nous indigna et ma mère dit : « Puisque vous ne pouvez souffrir cet enfant, envoyez-le chez sa grand'mère maternelle, cela vaudra mieux ! »

***

Calixte Grégoire, sa mère et sa maîtresse seront tous mis en présence de l'enfant, car jusqu'à présent ils ne l'ont vu que séparément.

Capitaine de frégate tué en duel

Tunis, 18 décembre. — Ce matin, le capitaine de frégate Servonnet, attaché naval à la résidence de France, a été tué en duel à l'épée par M. Mallé, employé au gouvernement tunisien.

Le duel a été tenu très secret. On croit que les causes sont d'ordre intime.

Chronique Régionale

Les grandes manœuvres de 1897

DANS LE NORD

Les grandes manœuvres de corps d'armée auront lieu en 1897 dans la région du Nord, entre le 1er et le 2e corps.

Le ministre de la guerre a annoncé qu'après entente avec son collègue de la marine, la flotte coopérerait aux manœuvres.

Le régime des sucres

Notre correspondant parisien nous télégraphie la date du 18 décembre :

Aujourd'hui a été distribué le rapport de M. Graux sur les régimes à appliquer aux sucres. Nous avons déjà fait connaître le texte du projet *définitivement adopté par la commission des douanes.*

En résumé, ce que celle-ci demande aux Chambres, c'est de voter une loi transitoire permettant à la France d'aller à un Congrès national de délégués des intérêts de l'industrie sucrière, d'élever les droits de douane sur les sucres étrangers et d'étendre la surtaxe douanière aux sucres provenant des colonies étrangères, de faciliter l'achat des raffineries, des ports aux sucres métropolitains et coloniaux français, en leur accordant des détaxes de distance et de voter les ressources nécessaires pour le paiement des primes et détaxes.

On sait que la commission des douanes demande des primes d'exportations plus élevées que celles qui étaient réclamées par le projet *ministériel et qu'elle fait face à la dépense nécessitée* par cette élévation des primes en créant un plus de la surtaxe de 3 fr. 50 sur tous les sucres impossibles, en réclamant du gouvernement comme source unique, un second élément, le droit de raffinage de 2 fr. sur chaque quintal de sucre raffiné et le droit de fabrication, 20 fr. sur chaque quintal de sucre n'allant pas en raffinerie.

Nous avons déjà dit que le gouvernement entendu par la Commission des douanes, avait reconnu que le projet adopté par celle-ci avait l'avantage de lui mettre entre les mains un instrument de négociations plus efficace que celui qu'il avait lui-même demandé pour aller au congrès international.

Rejet du pourvoi de Vanyngelandt

Dans son audience de jeudi, la Cour de cassation, chambre criminelle, a rejeté le pourvoi formé par René Vanyngelandt, l'assassin de la bonne du curé d'Oudezeele, contre un arrêt de la cour d'assises du Nord, en date du 19 novembre dernier, qui l'a condamné à la peine de mort.

LES ÉLECTIONS CONSULAIRES

de l'arrondissement de Lille

Il fallait s'y attendre.

La Dépêche, qui prétendait naguère encore se faire l'écho de ces nouvelles démocratiques, reprochant même, à ce propos, aux « libéraux » de l'*Echo du Nord* de manquer d'une case du sens politique, se décrète immédiatement, quand il s'agit de conformer ses notes à ses discours.

Les petits commerçants, toujours dédaignés et sacrifiés par les puissants seigneurs de la grande industrie et de la haute banque, réclament une humble place au Tribunal de Commerce. Ils demandent modestement les deux sièges de *juge suppléant.*

Quel-is raisons peut-on invoquer pour leur refuser cette satisfaction ?

Les fonctions de juge au Tribunal de Commerce sont-elles le monopole d'une petite coterie hors de laquelle il n'y ait pas de salut ?

N'est-il pas de la plus élémentaire justice que les petits commerçants, dont la clientèle est si intéressante et si difficile, aient leur place dans nos assemblées consulaires et qu'ils y soient représentés par des magistrats chargés plus spécialement de défendre leurs revendications et leurs intérêts ?

La grande industrie, le haut négoce et la haute banque ne sont-ils pas suffisamment représentés par le président et par tous les juges titulaires ?

Pourquoi donc la *Dépêche* prétend-t-elle leur attribuer encore les sièges de juge suppléant ?

En vain essaie-t-elle de donner le change en prétendant qu'elle se renferme dans une « stricte neutralité ».

Qu'est-ce qu'une neutralité qui n'accueille pas impartialement les communications et les appels de tous les candidats ?

Ce scrutin, dit notre confrère « doit être éloigné de toute préoccupation politique ».

Mais, qui a parlé, jusqu'ici de politique, si ce n'est la *Dépêche* qui voudrait trouver dans cette diversion le moyen de justifier son hostilité envers les petits commerçants ?

Nous ne nous occupons point, quant à nous, dans cette élection, des opinions politiques des candidats.

Nous ne voulons savoir qu'une chose : c'est que MM. Verley et Wicart sont les candidats officiels de cette oligarchie toute puissante qui règne depuis trop longtemps au tribunal de commerce, et qui a toujours refusé dédaigneusement aux petits commerçants la place à laquelle ils ont droit.

C'est que MM. Desurmont et Deraet sont les candidats de l'Union des Petits Commerçants, association constituée, en dehors de toutes préoccupations politiques, dans un but exclusif de défense et de solidarité commerciales.

Et c'est pourquoi nous recommandons les candidatures de MM. Desurmont et Deraet ; c'est pourquoi nous combattons celles de MM. Verley et Wicart.

C'est pourquoi nous disons aux petits commerçants : Levez-vous pour la défense de vos intérêts !

Assez longtemps vous avez été dédaignés et sacrifiés par la coterie qui, au tribunal de commerce, délivre le *dignus intrare* !

Les places qu'on vous refuse, prenez-les vous-même !

Et prouvez à ceux qui vous ont si obstinément méconnus jusqu'ici, qu'il y a parmi vous des hommes qui possèdent, tout autant que les grands industriels et les riches banquiers, l'intelligence, l'expérience des affaires et le dévouement nécessaires pour représenter leurs confrères dans les assemblées consulaires.

Et vous électeurs des cantons de Seclin, d'Armentières, d'Haubourdin, de Cysoing de Pont-à-Marcq, de La Bassée et de Quesnoy-sur-Deûle, n'oubliez pas que M. Desurmont, flatteur à Seclin, a été choisi spécialement pour représenter les cantons ruraux.

Associez-vous à l'œuvre de justice poursuivie par l'Union des Petits commerçants de Lille !

Tous, dimanche, au scrutin !

Faites votre devoir ! Et pas d'abstention !

Mort d'un ancien ministre

M. PARIS

On annonce la mort, à Arras, de M. Paris, ancien député à l'Assemblée nationale, ancien sénateur du Pas-de-Calais, ancien ministre des travaux publics, avocat au barreau d'Arras.

Né à Saint-Omer en 1836, M. Paris fit ses études dans le collège communal de cette ville, d'où il sortit avec le *diplôme de licencié* ès-lettres.

Muni de ce bagage, il choisit la profession d'avocat et s'est au barreau d'Arras qu'il vint faire son stage.

Il se fit docteur en droit en 1853.

Jusqu'en 1870, M. Paris se consacre tout entier à sa profession et à ses études ; en 1871, il entra dans la vie politique.

Le 8 février 1871, il se présenta sur la liste conservatrice et fut élu membre de l'Assemblée nationale par 137,358 suffrages.

Après le coup d'état du 16 mai 1877, il accepta dans le cabinet de Broglie le ministère des travaux publics. Il quitta le ministère avec ses collègues le 13 novembre suivant.

M. Paris échoua au renouvellement triennal *du 8 janvier 1882 avec 400 voix, sur 1091 votants*, mais il fut élu de nouveau dans l'élection partielle du 26 janvier 1885. Il ne s'était pas représenté aux élections du 4 janvier 1891.

M. Paris rentra dans la vie privée. L'état de santé l'obligea, depuis cette époque, à abandonner le barreau et à vivre dans la vie privée.

L'Affaire Horban

DEVANT LA COUR D'ASSISES

Un enfant tué par son père à Valenciennes

On se souvient de ce crime monstrueux commis à Valenciennes le 1er octobre 1896 : Un père, le sieur Horban, a tué son dernier né, une petite fille, de plusieurs coups de couteau.

Alexandre Horban, ouvrier tisseur, Horban s'était marié il y a six ans et de cette union étaient nés plusieurs enfants dont deux jumeaux un garçon et une fille, venus au monde trois mois avant les dernières événements.

La vie à la maison était un enfer et le jour du crime, notamment, le 1er octobre, une scène d'une violence inouïe, se produisait entre la femme et le mari : les locataires de la maison Horban virent le misérable chef de famille poursuivre sa femme jusque dans les cabinets, le couteau à la main et criant : « Je vais te faire une bonne leçon ! »

Les voisins étant intervenus, Horban alla cuver sa colère dans les terrains du démantèlement de la ville, et rentra chez lui un lourd sommeil pendant plusieurs heures.

Ce violent prologue se passait vers 3 heures de l'après-midi. A cinq heures du soir, des passants le virent gagner sa maison par la rue de Valenciennes, en disant ; « Il faut que je monte en tuer un des deux ! »

Ces menaces étaient accompagnées d'un geste expressif, Horban faisant le simulacre de l'étranglement en portant la main à son cou.

A son retour, sa compagne affolée se réfugia chez une voisine supportant l'un des deux jumeaux, son fils qu'elle allaitait. La petite fille resta à la merci du père.

Quelques minutes plus tard, des cercueils mortuaires l'emportant elle entrait dans la chambre. Un horrible spectacle l'y attendait : sur le lit Horban feignait de dormir et à côté de lui l'enfant gisait dans une mare de sang la gorge trouée de plusieurs coups de couteau.

Conduit devant le commissaire, Horban n'a trouvé pour se défendre que cette phrase cynique : « *J'ai commis cette bêtise* parce que ma femme m'avait traité de fainéant ».

C'est Me Dubrou, l'éloquent avocat du barreau de Douai qui défendra Horban. M. Bourdon, avocat général, soutiendra l'accusation. Nos mesures sont prises pour donner à nos lecteurs un compte-rendu très détaillé de cette dramatique affaire et des vivement émotionnés Valenciennes et la région. Le drame récent : *Les Bourreaux parisiens* dont nous parlons aujourd'hui lui donne malheureusement un regain d'actualité.

Chronique Locale

ROUBAIX

Elections pour la Chambre de Commerce

Nous avons hier exprimé notre surprise que la Chambre de Commerce nous tenait à l'écart de ses communications.

Des explications qui nous ont été fournies soit par M. le Secrétaire de la Chambre de Commerce, soit par plusieurs candidats à l'élection du 20 courant, c'est par suite d'un oubli, que nous n'avons pas reçu communication en temps opportun, de la liste des candidats.

La voici :

Candidats pour six ans :

MM. Louis Cordonnier, Voldemar-Lestienne, François Roussel, Alexandre Vernier, Ch. Pollet, membres sortants.

Candidats pour deux ans, en remplacement de M. Gustave Watine, décédé :

M. Edouard Déchenaux, président de la Chambre syndicale des courtiers assermentés.

Nouveaux membres à répartir ultérieurement par voie de tirage au sort dans chacune des trois séries :

MM. Auguste Wattinne, négociant en tissus ; François Renould-Taffin, apprêteur et teinturier ; Léon Olivier, constructeur-mécanicien.

Œuvre de la Bouchée de pain

Le comité a l'honneur de rappeler au public que la grande souscription pour la saison 1896-97 est ouverte avec quinze magnifiques primes.

Le froid qui commence à sévir doit rappeler à ceux qui se trouvent dans l'aisance ne manquant de rien, qu'ils ont un devoir sacré à remplir envers les moins fortunés de leurs frères.

Les membres du comité sont convaincus que comme les années précédentes les souscriptions arriveront nombreuses, ce qui les encouragera à la lourde tâche qu'ils ont pris et leur permettra de soulager bien des misères !

Les carnets de reçus sont déposés dans les maisons ci-après :

M. E. Jenicot, rue de la Gare, 13.
M. Jubé Hertogh, rue de la Gare, 16.
Chez les débitants de tabac suivants :
Mme veuve Aerts, rue de Lannoy, 294.
M. A. Barel, Grand'Place, 13.
M. J.-B. Beghin, rue de Lannoy, 140.
Mme veuve De Gandt, rue de Lannoy, 48.
M. A. Delecluse, rue de la Gare, 79.
M. C. Durant, rue de la Gare, 115.
M. E. Lainé, rue de l'Ommelet, 78.
Mlle Libouton, rue du Curé, 11.
M. L. Maillard, rue Blanchemaille.
M. A. Timal, rue d'Alsace, 1.
M. Vandamme-Demasure, Grande-Rue, 41.
Mme veuve Verschoore, rue de Tourcoing, 8.
M. J.-B. Galle, place de Trichon, 17.
M. Monnet-Pélissier, rue Nain, 1.
Chez tous les membres du Comité.

Société des sous-officiers français

La Commission des sous-officiers français rappelle aux sociétaires que la réunion générale et obligatoire aura lieu *dimanche prochain à 20 heures et 8 heures du soir*, très précises, au Cafe Dalstre, précisé indispensable.

Ordre du Jour : Acceptation de nouveaux sociétaires — Questions diverses.

Escrime

Le Cercle de l'Epée organise une séance d'escrime pour demain dimanche, au *Café des Arcades*, rue Neuve, sous la conduite de M. Dubar, professeur.

Deux expulsés

Hier matin, vers 11 heures, les agents de sûreté Cachez et Labbe, passaient rue de Lille, quand ils remarquèrent un individu qui allait de porte en porte demandant l'aumône. Ils le mirent en demeure de leur montrer son carnet du dépôt, où on reconnut qu'il était sous le coup d'un arrêté d'expulsion en date du 8 mars 1895.

Il a déclaré se nommer Florimond-J.-B. Janssens, âgé de 18 ans, sans domicile fixe.

Cet individu a déjà subi six condamnations, tant pour vol que pour mendicité.

— Jeudi soir vers 6 heures, une femme disant se nommer Catherine Draguet, âgée de 42 ans, sans domicile fixe, se présentait au bureau de la sûreté centrale. Elle ne possédait aucun papier, on lui demanda ses papiers, elle répondit qu'elle était expulsée de France depuis trois semaines.

On n'a pas trouvé sur elle, on lui demanda, en l'a aussitôt conduite au dépôt.

Chronique Colombophile

La Société Colombophile le *Pigeon Bleu* et *Mercure*, établie chez M. Auguste Bouvier, 24, rue Bouchaine, informe Messieurs les amateurs que la première exposition commencera dimanche prochain, 20 courant, par le pigeonnier de MM. Gendron et Godard.

Bains Roubaisiens

L'administration des Bains Roubaisiens a l'honneur de prévenir le public que les réparations et changements nécessaires à la machine toujours croissant des baignoires (125.704 du 1er janvier à ce jour) sont maintenant complètement terminés et que toutes les machines fonctionnent ; qu'il n'y aît plus d'interruptions dans aucun service.

Combats de coqs

Dimanche 20 décembre, chez M. Emile Delemarle, rue de Beaucamp, rendage de 2 à 5, contre la société de chez Debeuvel, de la Broche-de-Bois.

Mise au pare à 3 heures.

Pour 10 centimes on a 333 litres de gaz. *Voir la te page.*

Maladies des voies urinaires

Docteur FEUCHÈRE, médecin-spécialiste, 21, Parvis St-Maurice, Lille et 102, rue du Sentier, Chemin, Roubaix, ou il reçoit les Mardi, jeudi, vendredi, de 1 à 5 h., les autres jours de 6 à 9 h. soir. n.o.

AU ROI DES CAFÉS

68, rue de l'Epeule
206, rue des Arts, ROUBAIX

On accepte au taux légal, contre marchandise au comptant, les pièces de billon anglaises et italiennes de 1/2 et de 10 centimes. On prend également aux pièces, les sous argentins et de toutes les puissances étrangères. n.o.

TOURCOING

Comité républicain de Tourcoing et de ses cantons

La *Solidarité républicaine* des cantons de Tourcoing organise pour le dimanche 20 décembre, à quatre heures et demie précises du soir, dans la grande salle du Casino, rue Nationale, une conférence par **M. Basly**, député du Pas-de-Calais, sous la présidence de **M. Dron.**

Nota. — Les électeurs des cantons de Tourcoing qui désireraient assister à cette réunion *ont qu'il n'aurelant pas reçu de lettre d'invitation, seront admis sur la présentation d'un membre de la *Solidarité républicaine.*

AFFAIRE D'AVORTEMENT

Deux arrestations

Au mois d'août dernier, la nommée Sidonie Cattoire, femme V..., 33 ans, cabaretière rue des Ursulines, s'enfuit du domicile conjugal avec son amant, un sieur R...

Après six semaines d'absence, le mari alla rechercher sa femme à Saint-Quentin, et la ramena, après lui avoir préalablement demandé et avoir obtenu d'elle l'assurance qu'elle n'était pas enceinte.

C'était un mensonge.

Toutefois, la femme Cattoire ne vivait plus tranquille. La certitude que son mari allait bientôt constater son état lui donnait des terreurs et elle s'en ouvrit à une amie, Clémence Beels, 28 ans, cabaretière rue de la Fontaine 27.

Cette dernière pratiqua sur Sidonie Cattoire des manœuvres abortives. L'avortement se fit pendant une nuit, sur la fin d'octobre. La femme Cattoire avait simulé des crampes d'estomac pour dissimuler les soupons de son mari.

Le matin, la bonne mise dans le secret avait caché le fœtus, du sexe masculin, d'environ trois mois de gestation au fond d'une armoire, puis le mari parti, la femme Cattoire le jeta dans le poêle.

Il y a quelques jours, la femme Cattoire ayant renvoyé sa servante, celle-ci la dénonça. La plainte fut déposée et M. le commissaire de police du Tourcoing, M. le commissaire de police du Tourcoing, *prononcèrent ouvrit une enquête qui amena* l'arrestation des femmes Cattoire et Beels.

Un homme qui se venge

Le nommé Désiré D..., 38 ans, rattachement, rue du Virolois, travaillait chez M. Laurent, filateur. Il eut des difficultés avec son patron et quitta le travail. D... assigna son patron devant les prud'hommes et porta lui-même l'assignation. L'affaire s'arrangea, c'est-à-dire qu'ayant bon 44 francs cette somme lui fut payée.

Il la dépensa complètement à boire et n'ayant plus le son retourna trouver M. Laurent en l'avertissant que l'assignation tenait toujours. Ce dernier, qui ne connaît du tout le conseil des prud'hommes, M. Laurent s'y présenta, fit la preuve qu'il avait payé à son ouvrier ce qui lui était dû. De son côté D... reconnut en effet avoir touché son argent.

Dans ces conditions le Conseil déboula D... de sa demande.

Celui-ci, cependant, qui était complètement ivre, ne fut pas content.

Dans la folie de son ivresse, il se disait que l'ami Delphin devait condamner son patron et jurait de venger. Il ne trouva rien de mieux que d'aller briser la glace du café qu'exploite le juge qui il maudissait.

Cette petite vengeance accomplie, D... se rendait prisonnier.

Il sera transféré à Lille aujourd'hui.

Accidents d'usine

Mlle Germaine Delberghe, 46 ans, rattachement chez MM. Cauliez et Delsoutre, rue du Dragon, se trouvait devant son métier remédiant lorsque le fileur mit en route sans avertissement préalable. La jeune ouvrière a eu le pied gauche pris entre le rail et la roue du métier. La première phalange du deuxième orteil a été écrasée et M. le docteur Bernard appelé a procédé à l'amputation.

L'incapacité de travail durera 15 jours environ.

— Mlle Hélène Marescaux, 22 ans, soigneuse, chez MM. Mauzel frères, a eu le bras gauche pris entre le chariot et le bâti de son métier. Le poignet a été fortement écrasé avec plaie assez profonde ; les tendons superficiels ont été tranchés et M. le docteur Reulard, appelé, a dû pratiquer de nombreuses sutures. Le chef de la région ne demandera pas moins de 5 à 6 semaines. La blessée a été reconduite à son domicile, à Boubaix.

M. Louis Dupuster, 27 ans, fileur, demeurant à Mouscron et travaillant chez MM. Motte frères, a été blessé au poignet gauche par le déclanchement de la corde d'un tambour. Le blessé a pris les soins de M. le docteur Rousselet. La guérison demandera 8 à 10 jours.

Accident à un de nos vendeurs

Un de nos vendeurs, M. Charles Vandendriessche, accompagnait la tournée de la Beurette et Ronco, a été victime d'un grave accident place de la Gare à Lille.

Renversé par une voiture de place, il est un bras fracturé et de nombreuses contusions. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Ceux de nos lecteurs qu'il servait régulièrement sont priés de prendre le journal à un autre de nos vendeurs, en attendant le rétablissement de leur sympathique « Charles ».

Anciens militaires

La commission des anciens militaires *La Réunion*, établie chez M. Louis Hebrard, rue du *Dragon, à Tourcoing*, prie ses sociétaires d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 20 décembre, à 7 heures du soir : 1° Lecture du rapport moral ; 2° Inscription des nouveaux sociétaires ; 3° Renouvellement de la commission.

Un attrayant concert

La Société des Orphonistes *Crick-Sicks*, président, M. Edmond Masure ; directeur, M. Louis Rossor, organise pour dimanche prochain à la salle des Fêtes de la place Leverrier, un concert-audition, pour lequel elle s'est assurée le concours d'artistes de grand talent. Nous citerons M. Jean Noté, du